



971

Guadeloupe

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**2023**

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉS**







03

## LE MOT DU PRESIDENT

04

## 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

05

## L'ASSOCIATION

- 05/ Conseil d'administration
- 06/ Équipe permanente
- 07/ Finances

10

## LES MISSIONS

- 11/ Conseil aux particuliers
- 13/ Accompagnement des collectivités
- 16/ Sensibilisation du jeune public
- 19/ Information et formation des professionnels

21

## LES PERSPECTIVES

- 21/ Déménagement des locaux
- 21/ Assainissement des finances
- 21/ Réorganisation de l'équipe interne
- 22/ Mise en conformité des procédures
- 22/ Audit de la structure



# Le MOT du Président

**Fred GOUBIN**

Président du CAUE de  
la Guadeloupe



L'année 2023 s'avère particulière dans la vie du CAUE de la Guadeloupe. En effet, un changement de direction a eu lieu à la suite du départ à la retraite de M. Jack SAINCILY, en poste depuis 2006 soit 17 ans. C'est ainsi qu'au 1er juin 2023, M. Hubert ANNEROSE a été nommé Directeur Général de notre organisme.

Il a accepté cette responsabilité et les défis associés pour que le CAUE puisse être restructuré afin de répondre aux enjeux du territoire, aux besoins des différentes cibles et surtout incarner ses domaines de compétences en étant exemplaire sur le déploiement des missions et sur le plan organisationnel.

C'est en ce sens que j'ai confié à la nouvelle direction, les premiers objectifs suivants :

- D'accorder une attention particulière au personnel du CAUE ;
- De poursuivre les actions menées concernant la problématique de la dette envers le Conseil départemental afin d'en assurer le règlement définitif ;
- De trouver en urgence de nouveaux locaux pour l'implantation du siège de la structure afin de quitter ceux occupés actuellement, car leur état ne permet pas de recevoir du public dans de bonnes conditions et entache l'image du CAUE.

D'autres objectifs annexes ont été fixés, notamment :

- Se mettre en conformité avec les statuts, en proposant un projet de règlement intérieur qui fait défaut depuis la création du CAUE ;
- D'établir un règlement de marché et d'instauration des procédures de marchés du CAUE ;
  - De proposer un schéma de délégation pour fluidifier le fonctionnement de la structure et sécuriser les pratiques ;
  - De faire toutes propositions visant à l'amélioration de l'organisation interne du CAUE.

Bon nombre de ces points sont finalisés ou en cours de traitement et d'autres se sont rajoutées au fil des mois. Cependant, conformément aux options arrêtés du CA du 20 décembre 2023, tous convergent à assurer la stabilité et la pérennité de la structure. De plus, en parallèle, les missions et engagements du CAUE envers ses cibles et ses partenaires ont été maintenus.

Aussi, que je vous laisse découvrir, dans ce rapport d'activité, l'étendue de nos champs d'intervention et quelques-unes des actions majeures qui ont marqué l'activité du CAUE en 2023.

# > 2023 en quelques chiffres



**21** collectivités accompagnées

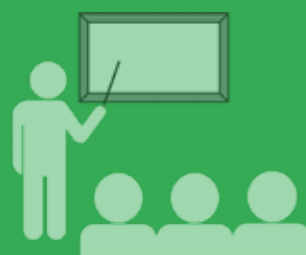


**75**

manifestations assurées

**5299**

élèves sensibilisés



**1397**

ménages conseillés

**26**  
livrables réalisés



**13**

professionnels formés





# L'ASSOCIATION

*L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt. En conséquence, des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués.*

*Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture sur l'architecture, article 1*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du CAUE de la Guadeloupe est composé de représentants de l'État, des collectivités locales, des professions concernées, de personnes qualifiées, représentant élu par l'ensemble du personnel de l'association, membres élus au scrutin secret.

### Le Conseil d'Administration du CAUE Guadeloupe au 31 décembre 2023 :

#### Président

**Fred GOUBIN**

#### Représentants des collectivités territoriales

(Désignés par le Conseil Départemental)

**Marylène ADHEL**, Conseillère Départementale  
**Henry ANGELIQUE**, Conseiller Départemental  
**Christian BAPTISTE**, Conseiller Départemental  
**Nicole DE LA REBERDIERE-RAMILLON**, Conseillère Départementale  
**Fred GOUBIN**, Conseiller Départemental  
**Jean-Claude MAES**, Conseiller Départemental

#### Représentants de l'État

(Membres de droit)

**Jean-Charles CASTEL**, Architecte des Bâtiments de France (ABF)  
**Sylvain VEDEL**, Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)  
**Christine GANGLOFF-ZIEGLER**, Rectrice de la région académique Guadeloupe  
**Olivier KREMER**, Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

#### Représentants des professions

(Désignés par le Préfet)

**Georges URSULE**, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe (CROAG)  
**Sylvie ADELAIDE**, Association des Urbanistes de la Guadeloupe (AUG)  
**Jérôme DEBY**, Vice-Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)  
**Philippe MICHAUX**, Fédération Régionale du Batiment et Travaux Publics (FRBTP)

## *Personnes qualifiées*

*(Désignés par le Préfet)*

- | **Alex CHALCOU**, Architecte DPLG
- | **Olivier BAJARD**, Directeur Général de la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG)

## *Membres élus par l'Assemblée Générale*

*(Élus au scrutin secret)*

- | **Bernard CERCI**, Adjoint au Maire de Port-Louis
- | **Nicole ERDAN**, Adjointe au Maire de Gourbeyre
- | **Lucien GALVANI**, Conseiller Municipal de Sainte-Anne
- | **Jimmy GEOFFROY**, Conseiller Municipal de Morne-à-l'Eau
- | **Albert KAMOISE**, Adjoint au Maire de Pointe-Noire
- | **Manuella RAMOUTAR-BADAL**, Conseillère Municipale de Saint-François

## *Représentant du personnel*

*(Siégeant avec voix consultative)*

- | **Lison RIPERY**, Assistante logistique et administrative

## *Bureau*

- | **Fred GOUBIN**, Président
- | **Alex CHALCOU**, 1er Vice-Président
- | **Sylvie ADELAIDE**, 2ème Vice-Présidente
- | **Lucien GALVANI**, Trésorier
- | **Manuella RAMOUTAR-BADAL**, Secrétaire





## ÉQUIPE PERMANENTE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Guadeloupe est composé d'une équipe permanente pluridisciplinaire intervenant principalement sur les questions d'architecture, d'urbanisme, d'environnement, d'énergie, de patrimoine et de paysages.

### Au 31 décembre 2023, l'équipe permanente était constituée de :

#### *Direction*

- Hubert ANNEROSE**, Directeur Général
- Gaëlle DEHER**, Directrice Adjointe à la Fonction Support

#### *Fonction Conseil*

- Jérémy ADONIS**, Chargé de mission, Conseiller France Rénov'
- Lucinda ANTOINE**, Chargée de mission, Animatrice Watty à l'école
- Brianna BABEL**, Chargée de mission, Conseillère France Rénov'
- Axel GRAVA**, Animateur du Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (RUDG)
- Florence HATCHY-DORVILLIUS**, Animatrice de la Fonction Conseil Architecture-Patrimoine
- Jorry JERSIER**, Coordonnateur France Rénov'
- Sonia JOSEPH**, Animatrice de la Fonction Conseil Environnement
- Joël PAUL**, Animateur de la Fonction Conseil Énergie
- Marie-Andrée THETIS**, Chargée de mission, Conseillère France Rénov'
- Ancelise SAINT-MARC**, Chargée de mission, Coordonnatrice-Animatrice Watty à l'école

#### *Fonction Support*

- Lison RIPERY**, Assistante logistique et administrative
- Gina ZENON**, Assistante de direction, Assistante d'administration

### Mouvements de personnel en 2023 :

Départ de deux personnes :

- Arsène FARAUX**, Adjoint à la direction (le 31 janvier)
- Jack SAINCILY**, Directeur Général (retraite le 31 mai)

Embauche d'une personne :

- Hubert ANNEROSE**, Directeur Général Adjoint (le 9 janvier) puis Directeur Général (le 1er juin)

**Focus** **Changement de direction**

Arrivé au CAUE comme Directeur Général Adjoint le 9 janvier pour remplacer M. Jack SAINCILY appelé à faire valoir ses droits à la retraite au 31 mai 2023, **M. Hubert ANNEROSE devient le Directeur Général au 1er juin 2023.**

Une prise de fonction qui s'est donc déroulée en deux phases :

- > D'abord une période en tant que DGA d'une durée de 5 mois (janvier à mai) pendant laquelle, il observe le fonctionnement de la structure, mais aussi participe à la mise en œuvre et au suivi des programmes.
- > Ensuite une deuxième phase comme Directeur Général, qui a donc débuté le 1er juin, et qui se distingue de la première période par la possibilité de prendre véritablement connaissance des documents concernant les programmes, l'administratif et la comptabilité.

C'est ainsi que se sont révélés des points relativement importants dans la mesure où ils peuvent hypothéquer l'avenir de la structure, de ses employés et même de ses prestataires. En effet, il s'agit principalement de la gestion de l'administration et de la finance assurées par un pôle essentiel dans le fonctionnement de la structure.

Ces différents points ont fait l'objet d'un **rapport d'observations de la nouvelle direction**, qui fut présenté au Conseil d'Administration du 20 décembre 2023 pour informer de la situation, alerter sur les risques encourus et proposer des actions correctives.

**RAPPORT D'OBSERVATIONS  
DE LA NOUVELLE DIRECTION**

Novembre 2023

[contact@caue971.org](mailto:contact@caue971.org)



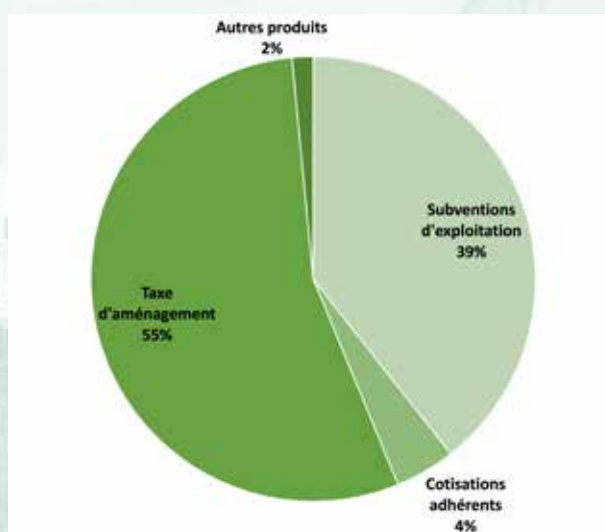
# FINANCES

## Faits marquants 2023

À la prise de fonction du nouveau directeur général, l'arrêt des comptes au 31 mai 2023 faisait état d'un déficit de la structure de -107.876€. Quelques mois plus tard, après plusieurs actions correctives pour améliorer les finances, la présentation des comptes au 31 décembre 2023 montre un excédent de 200.000€.

## Recettes d'exploitations

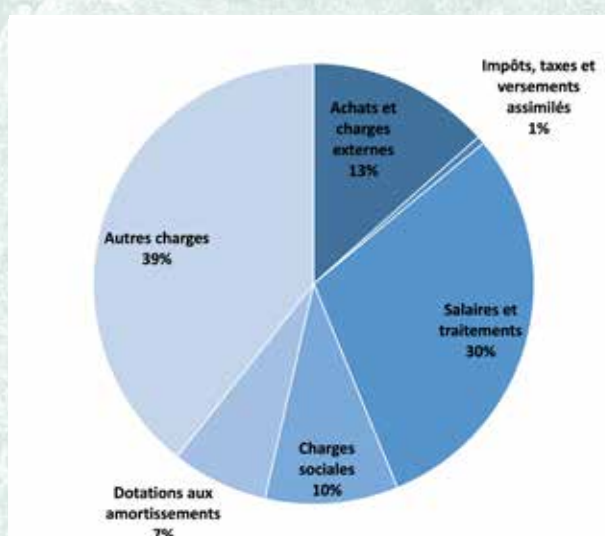
La principale ressource des CAUE est la taxe d'aménagement (TA), dont le produit finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE. Celui de la Guadeloupe bénéficie de subventions provenant de partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de programmes ou autres actions.



Recettes d'exploitations 2023

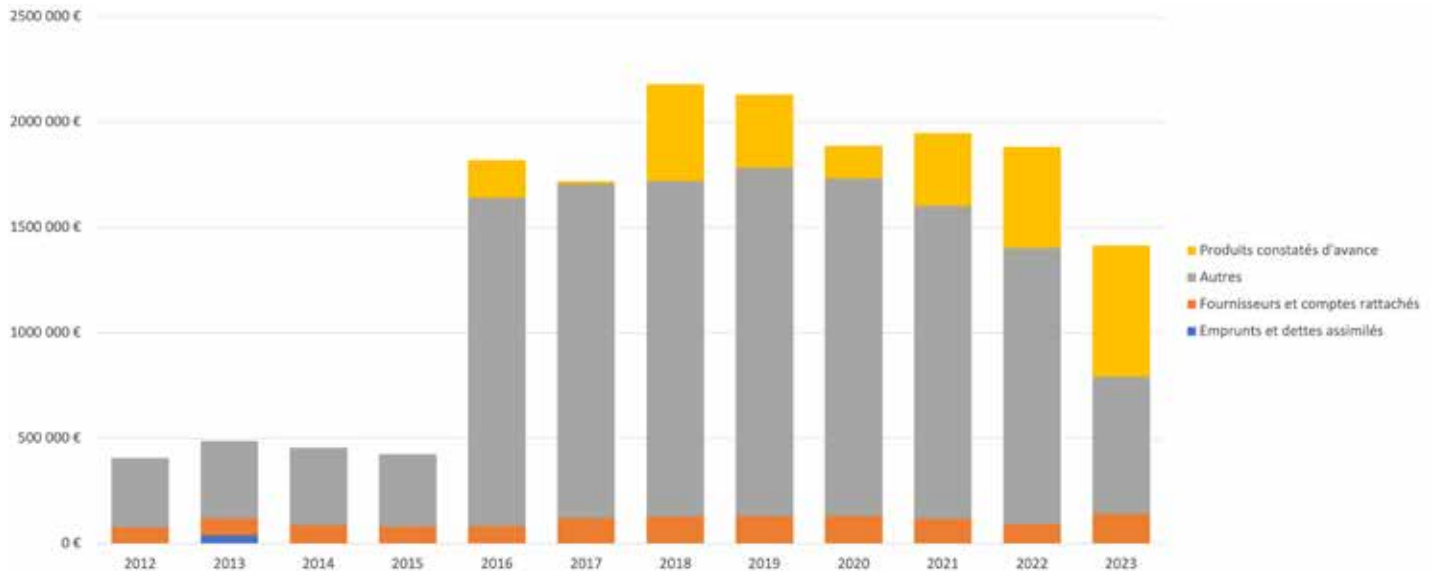
## Dépenses d'exploitations

Compte tenu des activités des CAUE et des missions qui en découlent, les principales charges résident dans la masse salariale. Un autre poste important est celui des autres charges, comprenant les premiers remboursements récurrents des dettes de la structure.



Dépenses d'exploitations 2023

## Dettes de la structure



Évolution des dettes

Le Président du Conseil Départemental, dans un courrier adressé au CAUE en 2016, indiquait : « ...il vous a été versé indûment une part de la taxe d'aménagement relative aux espaces naturels sensibles entre 2014 et novembre 2015, d'un montant de 1.187.468,23€. ». Comme on peut le constater sur le schéma, cette situation a eu un impact très important sur les dettes de la structure.

Des engagements non tenus ont conduit à ce que le CAUE soit en 2023, toujours redevable d'une dette à l'égard du Conseil Départemental. Le comptable public précisant que le montant restant à recouvrer qui ressort de ses comptes au 31 décembre 2022 est de 630.882,56€.

Une délibération du Conseil Départemental en date du 19 septembre 2023 décide dans son article 1 : « D'annuler 50% la dette d'un montant de 630.882,56€ que présente le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement à l'égard du Département ».

Un nouveau protocole a été signé avec la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 21 novembre 2023, en intégrant les dispositions de la délibération du 19 septembre 2023. L'échéancier prévoit un apurement au 15 février 2024.

En parallèle, la nouvelle direction s'impose une vigilance comptable puisque l'association fait également l'objet d'une procédure similaire pour le recouvrement de dettes sociales. Et aussi des actions en matière de réduction des dépenses et de recouvrement des créances des collectivités sont également lancés.

**L'objectif étant de retrouver dès 2024, des dettes de la structure à un niveau équivalent à celui d'avant 2016.**



# Les MISSIONS

**Conseiller, former, informer et sensibiliser** constituent les axes des missions d'intérêt public du CAUE. Tout acte d'aménagement, depuis le document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison, est créateur d'un cadre de vie qui s'impose à tous. À tous les niveaux et à tous les stades de l'élaboration de ce cadre de vie, **le CAUE promeut la qualité**. Il intervient en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités. Toute son action est donc sous-tendue par une **approche pédagogique**.

Le CAUE est engagé dans des enjeux actuels tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie. Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

## Principales cibles



**Particuliers** : ceux ayant des projets de construction ou de rénovation...



**Collectivités** : communes, EPCI, Conseil Départemental, Conseil Régional...



**Scolaires** : écoles, collèges, lycées, université...



**Professionnels** : architectes, urbanistes, bureaux d'études...

Les missions menées au cours de l'année 2023 font ressortir :

- > Une **activité intense du CAUE**, en visant toutes les cibles et en couvrant l'ensemble des missions légales de l'association ;
- > Une **forte implication du personnel** dans l'exécution des projets ;
- > De **nombreux programmes menés** avec les collectivités et les partenaires habituels.

## Principaux partenaires

Agence de la transition écologique (ADEME) • Agence Qualité Construction (AQC) • Agence des 50 pas géométriques de la Guadeloupe (AG50) • Archipel des Sciences • Association des Maires de Guadeloupe (AMG) • Association des Urbanistes de Guadeloupe (AUG) • Association Française du génie Parasismique (AFPS) • Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) • Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) de Guadeloupe • Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) • Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Guadeloupe • Conseil Départemental de la Guadeloupe • Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe (CROAG) • Conservatoire du littoral • Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guadeloupe • Direction des Affaires Culturelles (DAC) de Guadeloupe • Eco CO2 • EDF Archipel Guadeloupe • Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) • Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics (FRBTP) de Guadeloupe • Karib Horizon • Maison de l'Architecture de Guadeloupe (MAG) • Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) • Office de l'Eau Guadeloupe (ODE) • Parc national de la Guadeloupe (PNG) • Rectorat de la Région Académique Guadeloupe • Région Guadeloupe • Synergiles, Pôle d'innovation de la Guadeloupe • Terres Caraïbes, Établissement Public Foncier Guadeloupe - Saint-Martin • Université des Antilles (UA)



# Les MISSIONS

## CONSEIL AUX PARTICULIERS

Le conseil aux particuliers constitue l'une des missions fondatrices des CAUE. Ce service gratuit est proposé à toute personne qui recherche des informations et une aide personnalisée dans le cadre d'un projet de construction, de transformation, de rénovation ou d'aménagement.

...le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre...

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 3

### POINTS CONSEILS

Les particuliers peuvent consulter gratuitement un architecte-conseiller du CAUE dans l'un des **22 points-conseils** sur le territoire. Durant l'année 2023, **plus de 250 permanences ont été assurées** dans le but de conseiller sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter ou d'améliorer un bâtiment, afin de bien intégrer la construction dans l'environnement.

Les architectes-conseillers du CAUE ne se chargent en aucun cas de la conception du projet (documents graphiques, suivi de chantier), qui reste une mission de maître d'œuvre.

### FRANCE RÉNOV'

Dans le cadre du déploiement du programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) porté par la Région Guadeloupe, la population bénéficie d'un accompagnement gratuit pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique de son habitat.

Le CAUE Guadeloupe déploie des espaces conseils France Rénov' sur les territoires de la CAGSC, de la CANBT, de Cap Excellence et de la CANGT. La mission des conseillers France Rénov' est de conseiller et d'accompagner les ménages souhaitant améliorer leur confort et réduire leur facture énergétique dans leurs logements.

En 2023, **1.397 ménages** ont été suivies à différents niveaux (informations, conseils personnalisés, visites sur site...). Les conseillers France Rénov' ont également été présents lors de **62 manifestations** afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition énergétique.







### AUX MARES CITOYENS

Les mares constituent un **élément important des zones humides et de la biodiversité** du territoire. C'est un patrimoine naturel et culturel en voie de disparition, d'où l'intérêt de sensibiliser différents publics à leurs existences, leurs mises en valeur et leurs préservations. Le projet « Aux mares citoyens » vise à la réalisation d'outils qui permettront

d'accompagner, d'informer et de sensibiliser, le grand public, les collectivités et les scolaires à **la mise en valeur et la protection de ce patrimoine culturel et paysager.**



En 2023, le CAUE et ses partenaires ont réalisés 3 mini-films pour sensibiliser, protéger et entretenir les mares :

- Le premier volet « **Ma An Tan Lontan** » fait un focus sur la mare en tant que patrimoine culturel en rappelant à la nouvelle génération les us et coutumes que nos anciens entretenaient autour des mares ;
- Le second volet « **Ma Jodi Jou** » met l'accent sur les dérives observées de nos jours autour de ce milieu et rappelle le rôle important de cet écosystème dans la nature et qu'il est primordial de le protéger ;
- Le troisième volet « **Ma Pou Demen** » explique comment réhabiliter nos mares, comment mieux les protéger mais aussi comment en faire un vrai outil de développement pour notre territoire de demain.

Ces films ont été l'occasion de valoriser plusieurs actions organisées par les acteurs du réseau des mares auxquels le CAUE a participé en 2023, à savoir : le nettoyage de la mare du Houelmont à Gourbeyre et de la mare à Bwè au Gosier, l'action de sensibilisation autour de l'ATE au Moule avec des scolaires, la restitution du projet des ABC des mares par la CANGT, etc.

Ces vidéos ont été présentées pour la première fois en décembre 2023 en Martinique lors du séminaire de présentation du projet Restauration et Entretien des Mares des Antilles (REMA) organisé par l'OFB et le Pôle Relais des Zones Humides et ont connu un vif succès. L'ensemble des actions menées dans le cadre du projet « Aux mares citoyens » sont disponibles sur un site dédié : <https://s-pass.org/fr/portail/491/actualite>

### COLLOQUE AFPS

Le Colloque National de l'AFPS est un événement scientifique pour favoriser le développement d'une culture de la prévention parasismique et du multirisque dans les territoires les plus exposés. Pour leur 40ème anniversaire, il s'est tenu du 6 au 10 novembre 2023 en Guadeloupe, sur le thème : « **Le risque sismique dans un contexte multirisques : comprendre, gérer, prévenir** ».

Le CAUE a proposé un programme riche en animations sur le village, au travers de 5 stands, 7 activités et 2 conférences, à destination des particuliers, professionnels, représentants des collectivités, enseignants, élèves, étudiants et chercheurs, soit **plus de 2.000 participants dont plus de 200 élèves en une matinée.**





# Les MISSIONS

## ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le CAUE de la Guadeloupe accompagne les collectivités à plusieurs niveaux :

- > Il sensibilise les élus et les agents à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- > Il aide à la décision ;
- > Il donne des repères dans le processus complexe de l'aménagement ;
- > Il aide à évaluer la pertinence d'une initiative ;
- > Il aide à la préparation de la commande et au recours à la maîtrise d'œuvre privée ;
- > Il conseille...

«...le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement...»

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 4



### COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

L'adhésion d'une collectivité au CAUE de la Guadeloupe s'inscrit dans une **démarche d'accompagnement transversale de la collectivité** dans le cadre de ses projets d'aménagements durables intégrant des enjeux de protection des milieux, de reconquête de la biodiversité, d'attractivité du territoire, d'amélioration de la qualité de l'air, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de gestion des dents creuses, de prise en compte du vieillissement de la population, d'adaptation aux changements climatiques, d'amélioration de la qualité du cadre de vie, de développement durable...

Les compétences et prérogatives des collectivités se multiplient, en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement, et appellent une compréhension des enjeux, des formations et des conseils toujours plus pointus. Le CAUE est là pour aider les collectivités à exercer ces responsabilités de maître d'ouvrage.

En résumé, le CAUE de la Guadeloupe initie des actions, répond à une demande, questionne, interpelle, éveille la curiosité. Il est quotidiennement sur le terrain. Avec le CAUE, c'est la **garantie d'un acte professionnel indépendant, objectif, dérogé de tout intérêt commercial dans la maîtrise d'œuvre.**

### Conseil Régional de la Guadeloupe

Le CAUE est impliqué dans plusieurs axes de la stratégie régionale, et plus particulièrement au sein de :

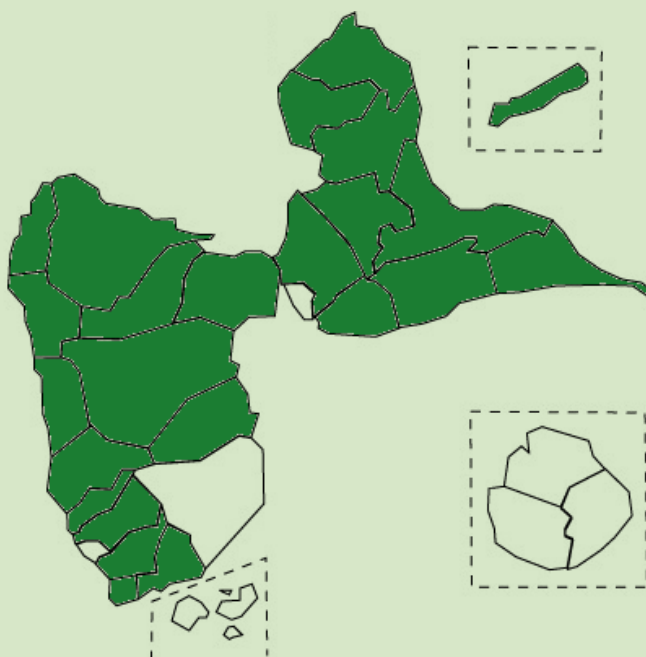
- > **La politique d'aménagement** : réflexions dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), préconisations concernant les enjeux prioritaires du territoire ;
- > **La politique environnementale** : participations aux concertations lors de l'élaboration de documents réglementaires ou stratégiques (PRPGD, SRPNB, SRCE...), partenaire technique pour la labellisation d'actions exemplaires (un éco-projet pour ma Guadeloupe, TEN...) ;
- > **La politique énergétique** : porteur de relais territoriaux à destination de différents publics (collectivités, particuliers, scolaires...), acteur dans le cadre de la campagne de communication MDE ;
- > **La politique d'aide à l'amélioration de l'habitat** : recommandations techniques sur les opérations de réhabilitation, accompagnement de projets.





## Collectivités et organismes adhérents en 2023

Abymes	Lamentin
Anse-Bertrand	Morne-à-l'Eau
Baie-Mahault	Moule
Bouillante	Petit-Bourg
Cap Excellence	Petit-Canal
CARL	Pointe-Noire
CLCV	Port-Louis
Collectivité de Saint-Martin	Saint-Claude
Deshaies	Saint-François
Désirade	Sainte-Anne
Gosier	Sainte-Rose
Gourbeyre	Trois-Rivières
Goyave	Vieux-Fort
	Vieux-Habitants



### Conseil Départemental de la Guadeloupe

Les relations entre le CAUE et le Conseil Départemental tendent à se renforcer, avec de plus en plus de sollicitations pour des **actions autour d'enjeux du cadre de vie** (préservation, valorisation...) ainsi que la participation à divers projets en tant que membre du COPIL (Jaden An Nou...). On note également un appui récurrent du CAUE lors des animations autour de journées nationales ou mondiales, tel que la fête de la nature.



### Communautés d'agglomérations

Dans le cadre de l'élaboration de documents stratégiques, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Programme Local de l'Habitat (PLH) ou encore le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Le CAUE est généralement **associé afin d'apporter sa vision transversale et pluridisciplinaire**. Des conventions spécifiques sont mises en place en cas d'accompagnement plus poussé.

### Communes

Le CAUE accompagne un certain nombre de communes dans la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), la réalisation de projets d'aménagements et/ou dans la **mise en œuvre de divers programmes ou démarches exemplaires** : Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV), EcoQuartiers... Par ailleurs, des actions de proximité (information, sensibilisation, conseils) à destination des administrés, sont réalisées tout au long de l'année avec l'appui technique et logistique des communes.

# Les MISSIONS



## RÉSEAU D'URBANISME DURABLE DE GUADELOUPE (RUDG)

Le Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (RUDG) est un service de proximité, destiné à **encourager un urbanisme soucieux de la qualité environnementale et du contexte local**, en coordination avec les acteurs du cadre de vie de l'archipel guadeloupéen.



L'année 2023 a vu le socle partenarial se renforcer autour d'acteurs phares du territoire, tel que la DEAL, l'ADEME, la Région, le Département, l'Agence des 50 pas géométriques... et qui ont pris part aux actions du Réseau (ateliers techniques, suivi et accompagnement de projets, séminaires, actions de communication, visites de sites et production de livrables). Par ailleurs, le séminaire « **Urbanisme circulaire & approches durables - volet Risques** » du 6 au 8 décembre 2023 a été l'un des temps forts de l'année, avec Sylvain GRISOT comme Grand témoin et **148 participants sur les 3 jours**.



## CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Depuis plusieurs années, le CAUE de la Guadeloupe en partenariat avec la Direction Régionale de l'ADEME, la Région Guadeloupe et EDF Archipel Guadeloupe, ont mis en place un dispositif CEP (Conseil en Énergie Partagé) pour répondre à un **besoin d'accompagnement des collectivités dans leur démarche de maîtrise d'énergie**.



En plus des activités courantes liées à la mission (pré-diagnostic énergétique, suivi de projets, newsletters...), l'année 2023 fut marquée par l'organisation d'ateliers techniques sur deux jours le 30 mars au Gosier et le 31 mars à Saint-Claude. La thématique principale abordée fut le « **Fonds vert & dispositifs d'accompagnements** ». L'animation fut dynamique grâce à la qualité des différentes interactions avec le public. **17 collectivités et 5 partenaires furent représentées** parmi la cinquantaine de participants sur l'ensemble des 2 ateliers, permettant ainsi des débats de qualité autour d'un sujet d'actualité.





## SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

La sensibilisation du jeune public à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement est l'une des grandes missions du CAUE. L'approche transversale du CAUE contribue à l'éveil et à l'émancipation des enfants en les aidant à comprendre leur environnement et en développant leur culture citoyenne.

Depuis sa création, le CAUE de la Guadeloupe conçoit et propose un grand nombre d'activités pour les élèves, ainsi que des ressources et outils à destination des enseignants.

«...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement...»

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 1

### ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES



#### Les Enfants du Patrimoine 2023

« Les Enfants du Patrimoine », créée en 2003 par le CAUE d'Ile-de-France, est une manifestation ludo-pédagogique. Elle permet de **faire découvrir aux scolaires, de la maternelle au lycée, le patrimoine dans toute sa diversité**. En 2018, la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) a lancé un appel au réseau, plusieurs CAUE isolés ou regroupés au sein d'un union régionale se sont portés volontaires pour intégrer le programme et proposer des activités dans leur département.

C'est dans ce cadre que le CAUE de la Guadeloupe et **9 partenaires** (la DAC, le Département, les Villes de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, la Commune de Trois-Rivières, l'Habitation Belleville, An Ba Loup La, Gwada Botanica, et l'Association Plus) ont proposés un programme d'activités variées (visites guidées, visites virtuelles et jeux) autour de lieux emblématiques offrant une richesse culturelle, architecturale et paysagère, afin de faire découvrir le patrimoine dans toute sa diversité aux scolaires.

**8 activités** ont été programmées, permettant d'avoir **19 créneaux de visites guidées et 42 créneaux d'activités connectées**, à proposer aux établissements du département de la Guadeloupe et de la France. 26 classes se sont inscrites pour y participer, **soit plus de 500 participants**. Pour les visites guidées, on comptabilise 247 élèves, 21 enseignants, 40 encadrants, 25 intervenants partenaires et animateurs du CAUE. 52 connexions ont été enregistrées pour les activités en ligne.







# Les MISSIONS

## Fête de la Science 2023

Organisé en Guadeloupe par l'Archipel des Sciences, le village de la Fête de la Science s'est tenu du 21 au 23 novembre 2023 sur le campus de Fouillole de l'Université des Antilles. Un ensemble d'activités a été animé par des associations, des chercheurs et des étudiants. Le CAUE a proposé des **animations autour de la construction et la mobilité** afin de sensibiliser à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

**7 activités** du CAUE ont animé les 3 jours du village. Les séquences d'activités réalisées par le CAUE sont :

- La démonstration des bonnes pratiques de construction intégrant son environnement avec les maquettes de la Case et son jardin créole et de celle de la Maison Bioclimatique et la course du soleil ;
- L'atelier « Mon Quartier, ma Ville... » pour sensibiliser sur la question d'échelle et d'appartenance à un ensemble urbain, mais également se questionner sur les modes de déplacement ;
- La présentation de l'exposition sur l'habitat bioclimatique et les risques naturels.

**Plus de 2.000 personnes ont été accueillies sur ce village** et les deux tiers ont participé aux activités du CAUE, soit 680 élèves répartis en 42 classes, avec 56 accompagnateurs. **80% des enseignants ont été très satisfaits** et 20% satisfaits, l'ensemble des enseignants se sont engagés à mettre en pratique les conseils reçus.

# fête de la Science



## PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE

Le programme « Watty à l'école » vise à **sensibiliser les enfants aux économies d'eau et d'énergie** en les rendant acteurs au sein leurs établissements scolaires et de leur foyer. Le programme se déroule sur une année scolaire et est reconductible chaque année, avec des contenus renouvelés et adaptés selon les niveaux.



Le CAUE Guadeloupe déploie des ateliers de sensibilisation sur l'ensemble des écoles du territoire, en partenariat avec Eco CO2 (porteur du projet) et le soutien technique et/ou financier d'EDF Archipel Guadeloupe, de la Région Guadeloupe et de l'Académie de la Guadeloupe.



Durant l'année scolaire 2022-2023, marquant les 10 ans du programme, **39 écoles** y ont adhéré pour un total de **265 classes** participantes. Chacune des classes a bénéficié de 2 ateliers de sensibilisation et **5.299 élèves** ont ainsi pu être sensibilisés aux écogestes à réaliser à l'école et à la maison.



## FORUM PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Le 6ème Forum Pédagogique sur l'Éducation au Développement Durable s'est tenu le jeudi 27 et vendredi 28 avril 2023 sur le site du Fort Delgrès à Basse-Terre. Pour cette édition 2023, le Comité de Pilotage académique EDD Guadeloupe a retenu le thème « Territoire, villes et communautés durables ». Objectifs de Développement Durable (ODD) 11, en cohérence avec les préoccupations locales et les 17 ODD de l'Agenda 2030 pour transformer notre monde.

Cette manifestation biennale est le point d'orgue de l'animation du partenariat existant entre le Rectorat de Guadeloupe et les organismes engagés localement dans la démarche académique de coordination pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ce forum permet non seulement de mettre en avant les porteurs de projets scolaires, associatifs ou institutionnels, mais aussi d'offrir une réponse adaptée aux jeunes et à la communauté éducative du territoire, en terme de connaissances et de ressources sur l'Éducation au Développement Durable. Sa conception et sa mise en œuvre s'appuient notamment sur la Cellule académique en charge de l'éducation au développement durable et le CAUE de la Guadeloupe, en concertation et avec le soutien technique et/ou financier des membres du comité de pilotage.

**Chiffres clés :** 2.143 visiteurs ; 16 conférences et projections de films ; 11 visites extérieures ; 36 stands sur le village ; 2 formations et près de 100 élèves impliqués dans l'organisation (accueil, sécurité, radio Inter S'cool)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site dédié : [www.eddguadeloupe.fr](http://www.eddguadeloupe.fr)





# Les MISSIONS

## INFORMATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS

L'offre de formation et les ressources mises à disposition par le CAUE de la Guadeloupe s'adaptent aux besoins du territoire et aux publics auxquels ils s'adressent en termes d'objectifs, contenus, formats, modalités pédagogiques, outils, suivis, etc.

« ...le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 7, alinéa 2

### PROGRAMME OMBREE



#### PROGRAMME OMBREE

Porté par l'Agence Qualité Construction (AQC), OMBREE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économiques et Énergie) est un programme dédié aux professionnels de la construction ayant pour but de participer à la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments ultramarins (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte).

En tant que partenaire local en Guadeloupe, le CAUE a principalement conduit sur le territoire en 2023, des actions de capitalisation de retours d'expériences sur des opérations récentes : bâtiments tertiaires et résidentiels et contribué à la préparation des Assises de la Construction Durable en Outre-Mer.

En 2023, **5 opérations exemplaires** ont été visitées, **4 ateliers** thématiques assurés, **2 vidéos** de retours d'expériences et **8 tutoriels** publiés. Ces éléments sont valorisés via « **PERGOLA** », la plateforme collaborative de ressources pour les bâtiments durables d'outre-mer, dont le CAUE Guadeloupe est partenaire en qualité de centre de ressources.



### FORMATION « FONDAMENTAUX DE L'URBANISME »

La seconde session de la formation sur les fondamentaux de l'urbanisme s'est déroulée les 14 et 15 décembre 2023. L'objectif était de transmettre les éléments nécessaires pour appréhender le paysage de l'urbanisme local, saisir les **enjeux de l'urbanisme communal** et leurs évolutions, identifier les caractéristiques et finalités des différents documents d'urbanisme et s'appropriier les principes de la hiérarchie des normes d'urbanisme et de l'indépendance des législations.

**13 stagiaires** ont pu de la sorte identifier les outils et procédures à utiliser en matière d'urbanisme ainsi que l'incidence de ces règles sur les projets.





## RESSOURCES ET OUTILS

Le centre de ressources du CAUE de la Guadeloupe dispose d'un fonds documentaire, avec pour ambition de permettre à chacun de s'informer dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'énergie, du patrimoine et des paysages. Malheureusement, celui n'est plus accessible pour diverses raisons. Dans l'attente de sa remise en place, Le CAUE de la Guadeloupe a développé ou contribué à la réalisation de ressources et outils, répondant aux besoins spécifiques de différentes cibles.

### Chaîne YouTube du CAUE Guadeloupe

<http://www.youtube.com/@caue971>

Cette chaîne regroupe l'ensemble des vidéos, replays, reportages réalisés par le CAUE Guadeloupe.



### Site du Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe

<https://www.urbanismeguadeloupe.fr>

Fédérer les acteurs du cadre de vie est le sens du Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (RUDG). Il accueille donc autant les élus et techniciens de collectivités que les professionnels et universitaires du monde de la construction et de l'aménagement.



### Plateforme PERGOLA

<https://www.pergola-outremer.fr/caue971/>

La plateforme a été réalisée dans le cadre du programme OMBREE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie) porté par l'Agence Qualité Construction (AQC) dont le CAUE est le partenaire local en Guadeloupe. C'est un outil au service des acteurs du bâtiment qui valorise et rassemble gratuitement les connaissances disponibles sur l'ensemble des territoires ultramarins grâce à une communauté investie.



### MakazRénov

<https://makazrenov.com>

Conçu dans le cadre du projet RéBAN (Rénovation énergétique des Bâtiments de logement individuel aux Antilles), l'outil « MakazRénov » a pour but de permettre d'identifier facilement le bouquet de travaux le plus pertinent pour une rénovation énergétique performante des logements.



### Outils GreenVille

<https://s-pass.org/fr/portail/386/greenville-guadeloupe-martinique.html>

Conçu dans le cadre du projet RéBAN (Rénovation énergétique des Bâtiments de logement individuel aux Antilles), l'outil « MakazRénov » a pour but de permettre d'identifier facilement le bouquet de travaux le plus pertinent pour une rénovation énergétique performante des logements.





La nouvelle gouvernance (2021) et la nouvelle direction (2023) ont fait le constat de nombreux manquements, principalement sur les plans administratif et juridique. Ceux-ci pouvant altérer considérablement la viabilité de la structure, ces éléments entraînent une révision des perspectives autour de 5 priorités.

## DÉMÉNAGEMENT DES LOCAUX

---

Le siège du CAUE de la Guadeloupe est **actuellement installé au sein de locaux dans un état de vétusté avancé** sur le plan structurel. Ils sont également inadaptés pour le personnel (agencement, places disponibles, hauteur sous plafond...), le mettant en danger constamment (chutes, risques...). De plus, ils ne permettent pas d'accueillir du public correctement sur site (accessibilité, confidentialité...). Un projet de déménagement a donc été acté. L'ambition est d'offrir un cadre de travail performant au personnel et d'améliorer la qualité de l'accueil du public.

**Les nouveaux locaux ont une superficie de 330m<sup>2</sup>, et seront aménagés durant l'année 2024** autour d'un hall d'accueil permettant d'avoir des expositions permanentes sur les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, un espace documentaire, une partie « administrative », une partie « projets », etc. Tout ceci couplé à un organigramme de fonctionnement digne d'un CAUE.

## ASSAINISSEMENT DES FINANCES

---

À la prise de fonction du nouveau directeur général, **l'arrêt des comptes au 31 mai 2023 faisait état d'un déficit de la structure de -107.876€**. Quelques mois plus tard, après plusieurs actions correctives pour améliorer les finances, **la présentation des comptes au 31 décembre 2023 montre un excédent de 200.000€**.

La situation financière du CAUE de la Guadeloupe est à première vue correcte mais invite cependant à la prudence. En effet, **plusieurs points doivent être réglés ou traités rapidement pour assurer la pérennité de la structure**, il s'agit principalement de ceux-ci :

- Le règlement total de la dette envers le Conseil Départemental, en cours depuis 8 ans (2016) ;
- Le respect du moratoire envers la Caisse Générale de la Sécurité Sociale (CGSS) ;
- Le suivi des conventions et le recouvrement des créances, en particulier celles des collectivités ;
- Le respect du code des marchés publics dans le cadre des appels d'offres (mise en concurrence, transparence, équité...) ;
- L'anticipation des évolutions liés à la Taxe d'Aménagement (TA) : impacts de la réforme du versement et de l'application des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;
- Le suivi des budgets des opérations et la mise en place d'une vigilance comptable.

## RÉORGANISATION DE L'ÉQUIPE INTERNE

---

Concernant l'équipe interne, un certain nombre de points d'importance sont à relever : l'arrivée récente d'un nouveau directeur général, l'absence d'entretiens professionnels depuis 8 ans, les manquements du pôle administratif, le besoin de coordination du pôle technique, ainsi que les mouvements récents et à venir au sein du personnel du CAUE de la Guadeloupe.

Ce sont autant de points qui imposent une réorganisation de l'équipe interne afin de garantir un bon fonctionnement de structure, de prendre en compte la montée en compétences de certains agents et de répondre aux besoins croissants des différentes cibles. À cet effet, des **entretiens professionnels** seront réalisés en début d'année 2024 et un **nouvel organigramme** sera mis en place par la suite.

## MISE EN CONFORMITÉ DES PROCÉDURES

---

Le constat ayant été fait que la structure est **assujettie au code de la commande publique**, cela implique des changements majeurs dans les prestations attribuées aux consultants ou aux entreprises.

Durant l'année 2024, des contrats seront revus ou réattribués pour garantir et sécuriser la relation entre les parties. De plus, dorénavant, des **mises en concurrence systématiques** seront faites selon les règles en vigueur, et en fonction des seuils des marchés publics.

D'autres sujets nécessiteront également des ajustements pour être en conformité avec la réglementation (ordres de mission pour les déplacements, révision des contrats de travail...).

## AUDIT DE LA STRUCTURE

---

Au-delà des différents points et manquements relevés, il apparaît plus que nécessaire pour les administrateurs et la nouvelle direction, de mettre en place un audit de la structure par un spécialiste courant 2024.

L'audit aurait pour objectifs d'**aider à la restructuration** et au respect des principes adoptés, ainsi que de déterminer comment améliorer le contrôle interne afin d'éviter de nouvelles situations de non-conformité. D'autant qu'il y a un risque pour l'image de la structure mais également un risque pénal pour ceux ayant commis certains actes délictueux et pour ceux qui auraient pu enclencher les procédures nécessaires et qu'ils ne l'auraient pas fait. L'audit permettra d'**avoir les éléments pour prendre des décisions qui protègent l'institution**.



971

Guadeloupe

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**ARCHITECTURE | URBANISME | ENVIRONNEMENT**  
**ÉNERGIE | PAYSAGES | PATRIMOINE**

**CONSEILLER**  
**SENSIBILISER**

**FORMER**

**INFORMER**

**0590 81 83 85 - [contact@caue971.org](mailto:contact@caue971.org)**

**[www.caue971.org](http://www.caue971.org)**